Compte rendu de ma lère participation au Conseil de Développement de Nantes-Métropole, le 29 mars, Apéro-idées …. Dinatoire ….

Le concept : de 4 à 6 personnes sont regroupées autour d'une table (les chevalets sont prévus à l'avance par les organisateurs) ; une question est posée, et durant une heure, débat/échange entre les participants puis restitution à l'ensemble.

Ce 29 mars, il y avait environ 7 tables, soit environ quarante personnes, très animées, qui se sont impliquées à fond …. *D'après mon voisin, le thème y était pour beaucoup … en tout cas, pour moi, rentrant tout à fait dans nos préoccupations Pacte Civique je m'y suis sentie à l'aise.*

La question : ***Droit d'interpellation des citoyens ;***
A partir de la présentation du projet de Grenoble-ville qui met en place ce droit (cf 2 doc), et l'évocation des différentes interpellations déjà prévues par la loi, 3 questions en débat :

- Quels sont les atouts et les faiblesses de l'initiative grenobloise selon vous ?
- Est-ce une initiative transposable à Nantes Métropole ?
- Avez-vous des propositions pour d'autres dispositifs d'interpellation citoyenne ?

A notre table, nous étions 4, Michel Romanet, (président Partage 44), Yves Robin ?, Dominique Briand (citoyen, Beaulieu) et moi-même (en tant que Pacte civique)

A la première question,
Atouts du projet de Grenoble,

- Tous les participants étaient d'ok pour approuver ce projet de la ville de Grenoble et donner la possibilité aux citoyens de porter un projet vers les élus sans attendre d'avoir à donner leur avis sur un projet décidé en amont,
- Impliquer les jeunes à partir de 16 ans, une façon de les faire s'impliquer davantage dans la vie de la cité, et peut être les amener davantage dans les bureaux de vote de façon générale, « se servir de ce levier pour (ré)orienter les jeunes vers les bureaux de vote », avec toutefois pour un groupe, une petite réserve « ont-ils les outils d'appréciation nécessaires pour voter ? »

Faiblesses du projet, plutôt que faiblesses il a été question davantage d'interrogations et de nécessité d'éclaircir un certain nombre de points …. Pas précisés dans le document remis,

- Nécessité de retenir des sujets d'intérêt général, d'ordre public, qui touchent toute la cité et qui serve une majorité de la population, un sujet exceptionnel (ex débat sur la Loire …)
- Cerner le bon pourcentage de personnes pouvant soit porter le projet, soit le voter – 10 % de la population votante nous semblait une bonne mesure …. –
- Les limites de la démocratie participative au regard de la démocratie représentative, ne risque t'on pas d'être sans arrêt en campagne ? d'où l'importance de la rareté, de l'exception du sujet,
- Dans la procédure de vote –si la municipalité le décide- qui formule la question ? les citoyens porteurs du projet ou les institutionnels qui se le réapproprie ?
- Qui décide des priorités dans la gestion à la votation (il est prévu une session par an et par thème) ?

Est-ce une initiative transposable à Nantes Métropole ?

Tous les groupes ont répondu positivement avec les points cités plus haut à éclaircir, à mieux préciser. Pourquoi : parce que la métropole touche au cadre de vie, à la notion de territoire, bien plus élargi qu'une commune compte tenu de ses attributions (encore plus accentuées depuis la loi NOTRE).

Avez-vous des propositions pour d'autres dispositifs d'interpellation citoyenne ?

- Faire jouer ce droit d'interpellation au regard des décisions prises par les pouvoirs publics lorsqu'ils sont encore en projet, donc amendables (ex Ville de Seattle pour l'aménagement du Port), et non pas uniquement mettre en place cette possibilité d'interpellation par les citoyens pour porter de nouveaux projets,
    - *Certes, en France, cela risque de brouiller les pistes avec notre démocratie représentative, les élus étant a priori élus sur un projet donné –cela renvoie à ce que nous rappelle, à juste titre, Basem Aseh quand il dit que les projets doivent s'inscrire dans leurs propres engagements- …. Sauf que précisément ici les élus de la Métropole n'ont pas proposé de projets avant d'être candidats sur les listes électorales, d'où cette proposition.*

- Mettre en action –davantage- les réseaux sociaux qui peuvent être utilisés à bon escient précisément pour ce type de participation citoyenne,

- Faire « exister » de façon plus conséquente les conseils de quartier (certains participants disant qu'ils étaient peu actifs)

- Projet d'interpellation à inclure dans les programmes de candidatures,

- Enfin, certains préfèrent parler de *démocratie partagée* plutôt que *démocratie participative* précisément pour rester en phase avec notre constitution basée sur la démocratie représentative.

En conclusion, soirée dense et riche et tout à fait dans nos préoccupations Pacte Civique ;
A présent, je reste vigilante sur la façon dont cette réflexion va être suivie d'effet et quelles conséquences sur la Métropole ?

Première impression, accueil très convivial de la part des responsables (Gabriel Vitré et le président) ainsi que des participants ….

Yolande B.